

Secrétariat Général du gouvernement

Nouméa, le 2 juin 2015

Direction du Travail et de l'Emploi

Inspection du Travail
Section 3

12, rue de Verdun
BP 141- 98845 NOUMEA CEDEX
☎: (687) 27.55.72 - 📠: (687) 27.04.94.
Site web : www.dtnc.gouv.nc -

**La Direction de l'environnement
(DENV)**

**BP L1
98849 Nouméa Cédex**

N°CI15-2805-200/IT3/BQ/NS

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter, par la SARL Repos des lacs, un incinérateur de cadavres d'animaux de compagnie, commune de Païta

V.ref. : N°9226/DENV/SPPR

Affaire suivie par Aurore Rouby

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez mon avis sur la demande d'autorisation de l'entreprise Repos des lacs SARL sise dans la commune de Païta, d'exploiter un incinérateur de cadavres d'animaux de compagnie.

L'examen des éléments communiqués dans la notice relative à l'hygiène et à la sécurité portant sur la conformité de l'exploitation des installations projetées avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à la protection de la santé et de la sécurité au travail du personnel concerné, n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

L'inspecteur du Travail,

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 08 JUIL. 2015										
direction de l'environnement	N° 19084										
AFFECTÉ	Dir.	CE	CE	CE	CE	CE	CE	CE	CE	CE	CE
COPIE											
OBSERVATIONS	10/07 → PRCPE 15/07 → AR										